

CAP Métiers de l'Agriculture

Objectifs de la formation :

Se former : apprendre les gestes techniques d'utilisation des matériels agricoles, de conduite des productions végétales (grandes cultures et fourrages) et de conduite des troupeaux (alimentation, santé, reproduction, logement).

Se préparer : à exercer en tant qu'ouvrier agricole, au sein d'une exploitation de type polyculture-élevage.

Se qualifier : obtenir la reconnaissance de ses compétences par un diplôme de niveau 3.

Durée de la formation :

La formation se déroule sur deux années avec 13 semaines/an en centre de formation, et 34 semaines/an en entreprise, dès septembre et selon un calendrier joint.

Cette durée peut faire l'objet d'un aménagement en fonction du profil du candidat (cursus antérieur).

Conditions d'accès - pré requis :

- Être âgé entre 15 et 30 ans.
- Admission après une classe de 3^{ème} générale, agricole ou SEGPA ou d'une classe supérieure. Si le candidat a moins de 15 ans à l'entrée en formation, il aura le statut de stagiaire de la formation professionnelle jusqu'à cette date anniversaire. La signature du contrat ne pouvant intervenir avant l'âge de 15 ans.
- Avoir signé un contrat d'apprentissage dans les 3 mois après le début de formation.
- Forte motivation pour le travail en extérieur et au contact des animaux d'élevage, bonne condition physique, capacité d'organisation et d'autonomie,

Compétences à acquérir :

- Conduite d'engins agricoles et utilisation du matériel
- Entretien des engins, des matériels, des bâtiments et équipements
- Communication en situation professionnelle
- Alimentation des animaux
- Surveillance et soins aux animaux

Secteurs d'activité :

- Les exploitations agricoles (polyculture élevage)

Méthodes pédagogiques :

- Formation en alternance : 13 semaines par an en centre de formation
- 35 heures de formation par semaine en centre
- Formation théorique : Modules Généraux (MG)
 - o MG1 - Agir dans des situations de la vie sociale
 - o MG2 - Mettre en œuvre des démarches contribuant à la construction personnelle
 - o MG3 – Interagir avec son environnement social
- Formation professionnelle : Modules Professionnels (MP)
 - o MP1 - Insertion du salarié dans l'entreprise
 - o MP2 - Maintenance des matériels, équipements, installations et bâtiments
 - o MP3 – Techniques et pratiques professionnelles : agronomie, conduite des troupeaux, biologie écologie
 - o MIP - Module d'initiative professionnelle : Grandes cultures
- Activités pédagogiques en lien fort avec le terrain (ateliers, visites, travaux pratiques)
- Un formateur tuteur pour chaque apprenti et un lien privilégié entre famille, apprenti et employeur
- Un responsable par niveau de formation pour accompagner le bon déroulement du contrat.
- Une continuité pédagogique assurée au moyen de techniques numériques.
- Possibilité de soutien individuel (selon besoins particuliers).

Moyens pédagogiques mis à disposition :

- Plateau technique : atelier, matériels divers sur site, ou chez différents partenaires (exploitants, CUMA, concessionnaires, ...)
- Travaux pratiques, sorties pédagogiques
- Salle informatique, centre de ressources
- Equipe de formateurs qualifiés et expérimentés.
- Ouverture à l'international : séjours collectifs, mobilités professionnelles
- Actions de sensibilisation : santé - sécurité.

Que faire après le CAP Métiers de l'Agriculture ?

- Autre CAP
- Bac professionnel Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole (CGEA), Agro équipements
- BP REA
- Certificat de spécialisation (lait, porc, volaille, ...)
- Vie active

Modalités d'évaluation :

- 7 épreuves validées en CCF : contrôle continu en cours de formation
- 1 épreuve validée en fin de formation
- Des évaluations formatives régulières sont organisées.

Accessibilité personnes handicapées

- Les locaux sont accessibles de plain-pied.
- Ascenseur, sanitaires adaptés : à disposition
- Référent autonomie au sein de l'UFA, chargé d'étudier les dossiers et de faciliter l'insertion

Hébergement - Restauration - Transports

- L'UFA propose un hébergement en internat : chambre de 4 personnes avec salle de bain annexée, situé sur le site de MAYENNE (navettes matin et soir entre l'internat et le centre de formation site de Ernée)
- Un service de restauration est proposé sous forme de self-service sur les deux sites du centre de formation, à Mayenne et Ernée
- Le centre de formation est accessible en voiture ou par bus : <https://aleop.paysdelaloire.fr/mayenne>

Tarifs - Aides :

- Les coûts de formation sont pris en charge
 - o Pour les entreprises du secteur privé : par l'opérateur de compétence (OPCO) de la branche professionnelle à laquelle l'entreprise est attachée.
 - o Pour les collectivités publiques, à hauteur de 50% par le CNFPT (Centre National de la fonction publique territoriale). 50% restant à la charge de la collectivité.
- Une dotation au premier équipement professionnel est attribuée aux apprentis du secteur privé (financement OPCO).
- Frais annexes à la charge du candidat : (tarifs sep 2020 - Aout 2021)
 - o 120 € : contribution immobilière, assurance MSA, cotisations diverses
 - o 5.20 € par repas
 - o Hébergement : 15.10 € par nuitée

Rémunération de l'apprenti :

La rémunération est fonction de l'âge du candidat, de l'année du cycle de formation, et de la convention collective à laquelle l'entreprise est rattachée.

A titre indicatif : la grille nationale de base est la suivante :

% SMIC				
	De 16 à 17 ans	18-20 ans	>21 ans	26 ans et plus
Année 1	25%	43%	53%	100%
Année 2	39%	51%	61%	100%
Année 3	55%	67%	78%	100%